

DIRECTIVE

Vêtements usagés

Quoi

Vente de vêtements usagés à l'effigie du Collège d'Anjou.

Qui

La direction autorise le comité de parents à procéder annuellement à la vente des vêtements dans les locaux de l'établissement.

Ce droit est **exclusif** au comité de parents.

But

Les profits générés par la vente de vêtements usagés permettent au comité de parents de redistribuer aux élèves les sommes recueillies sous différentes formes. Notamment une aide financière pour les activités parascolaires, une collaboration à la soirée méritas et l'achat de différents biens.

Quand

La vente a lieu avant la période d'essayage des nouveaux vêtements auprès du fournisseur du Collège, soit vers les mois de mars et avril.

Démarche

Les élèves apportent les vêtements usagés au Collège. La direction remet les vêtements récupérés au comité de parents qui lui les lavent et les trient.

Le prix de vente des vêtements usagés est déterminé par le comité de parents. Le prix de vente équivaut à environ 20% du prix régulier.

Il s'agit d'un don de la part des parents, ainsi aucun revenu n'est remis aux parents à la suite de la vente et aucun reçu d'impôt n'est émis par l'école. Le don de vêtements usagés octroie à l'élève le droit à une journée couleur. Il s'agit d'une journée où l'élève a l'opportunité de porter les vêtements de son choix.